

# LE SIVU VA À ÉCOLE

## L'action du Sivu envers les écoles des communes adhérentes se situe à plusieurs niveaux :

### LES INSTALLATIONS DE MATÉRIEL

Pour le nouveau programme d'équipement (une machine par classe), une convention de prestation de services sera établie entre le Sivu et la commune, décrivant le volume et les conditions financières. Après signature de la convention, la commune adressera au Sivu un bon de commande décrivant les matériels qu'elle veut installer dans ses écoles. A réception du bon de commande, la procédure habituelle reprendra son cours : un rendez-vous sera pris par le secrétariat du Sivu avec l'école. Un technicien se déplacera pour l'installation et la configuration du ou des postes, connexion et création du compte Internet comprises.

#### Installations :

Depuis 1996, 385 écoles (dont 25 maternelles) ont été équipées d'une configuration complète (microordinateur+imprimante+modem+logiciels), toutes ont été connectées à Internet dont (78 connexions de réseaux d'école).

En cas de réseau local, le Sivu configure les équipements (hub et routeur).

Avec chaque poste de travail est fournie une suite bureautique complète et tout le nécessaire pour la navigation et la messagerie Internet.

### L'ASSISTANCE, LA MAINTENANCE ET LES DÉPANNAGES

En cas de problème, les enseignants ont à leur disposition un numéro de téléphone par lequel ils peuvent contacter l'antenne du Cheylard (04 75 29 04 07

pour le centre et pour le sud) ou d'Annonay (04 75 69 26 16 pour le nord). Si les techniciens sont en déplacement sur une antenne, un transfert de ligne est effectué de telle façon que

#### Assistance :

Chaque mois, l'équipe technique effectue environ 100 dépannages téléphoniques (1157 pour l'année 2002) et 50 dépannages ou interventions dans les écoles.

l'appel aboutisse, il y a toujours au moins un technicien de permanence pour l'assistance téléphonique. Si le dépannage ne peut être effectué par téléphone, rendez-vous est pris pour une assistance sur place, en général dans un délai de 48 heures.

### LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Parallèlement une proposition de formation est faite aux enseignants, qui comporte quatre modules :

**A. Prise en mains (3h)**

**B. Formation de base à l'environnement Windows et éléments de traitement de texte (6h)**

**C. Navigation Messagerie Internet. Recherche d'informations Messagerie électronique (6h)**

**D. Création de pages web. Construction d'un site Internet (6h)**

Les modules sont dispensés en séances de trois heures, organisées dans les centres multimedia d'Alissas, Annonay, Aubenas, Guilherand-Granges, Lamastre, Le Teil, Vallon Pont d'Arc, une répartition géographique qui permet de limiter les déplacements des enseignants. Les séances sont organisées par défaut le mercredi matin, mais lorsqu'une

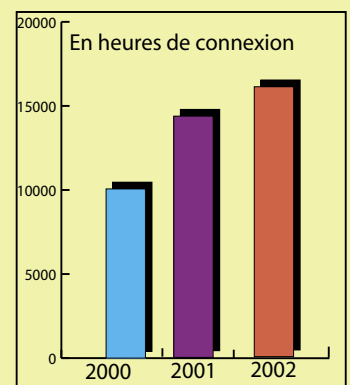
#### Formation :

Depuis 1997, on estime à plus de 700 le nombre d'instituteurs, professeurs des écoles ou aides-éducateurs ayant bénéficié des formations Inforoutes. Pour l'année 2002, 150 enseignants du primaire ont suivi environ un module et demi chacun. Le plus demandé est le module C.

école peut rassembler au moins six enseignants, un calendrier particulier peut être établi. Les inscriptions sont prises auprès de Dominique Wojylac chargé de formation (04 75 69 26 09) ou directement en ligne sur le site web du Sivu entrée «Formation».

### LES PRESTATIONS ANNEXES

Une liste de diffusion modérée est à la disposition des écoles qui peuvent, en un seul envoi, écrire à l'ensemble des 380 écoles connectées, pour échanger informations et pratiques. Un espace web est à la disposition de l'école pour créer son site. Toutes les adresses (mel et web) sont accessibles par le site web du Sivu soit par l'entrée «Communes» soit par l'entrée «Ecoles».



La durée de connexion Internet des écoles sur les serveurs d'accès du Sivu.

significatives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (voir encadré).

## Un programme d'1,5 millions d'Euro...

Si chaque commune décide de rentrer dans ce nouveau programme, on arriverait alors en 2005 à un niveau d'équipement d'un ordinateur pour 20 élèves, ce qui correspond à un peu plus d'une machine par classe. Le programme porte donc sur les 1150 classes maternelles et primaires, publiques ou privées. Ce qui représente un investissement global de près d'1,5 millions d'euro sur trois ans, subventionné à hauteur de 1,15 M euro par le département (80%).

La part résiduelle (20%) étant amenée par la commune. Le Sivu achètera, par appel d'offres, les ordinateurs pour le compte des communes, qui prendront en charge leur amortissement. Le schéma d'intervention envisagé est souple, puisque dans la limite d'un plafond subventionnable de 1250 euro HT par classe, les communes pourront aussi acquérir différents matériels nécessaires à l'établissement de réseaux locaux (cables, connectiques, routeurs, hubs) ou aux pratiques pédagogiques (appareil photo numérique, imprimantes, scanners), l'acquisition d'au moins une unité centrale par classe restant obligatoire. Pour rémunérer sa prestation d'acquisition et d'installation, le Sivu facturera aux communes un forfait de 5% sur la valeur de chaque machine installée.